

Québec, le 10 février 2010

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Ressources Strateco inc.
1225, rue Gay-Lussac
Boucherville (Québec) J4B 7K1

N/Réf. : 3214-14-46 B

Objet : Projet d'exploitation de sablières pour le projet Matoush par Ressources Strateco inc. dans les Monts Otish

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 8 décembre 2009 et reçus le 9 décembre 2009, concernant le projet d'exploitation de sablières par Ressources Strateco inc., sur le territoire de la Municipalité de la Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- l'exploitation de l'esker 4 localisé aux coordonnées 72°11'35"W et 51°54'13"N. La superficie de l'aire d'extraction est de 0,3 hectare et le volume maximum à exploiter est de 6 000 mètres cubes;
- l'exploitation de l'esker 5 localisé aux coordonnées 72°3'12"W et 51°59'59"N. La superficie de l'aire d'extraction est de 2,3 hectares et le volume maximum à exploiter est de 30 000 mètres cubes;
- l'exploitation de l'esker 7A localisé aux coordonnées 72°2'31"W et 51°58'35"N. La superficie de l'aire d'extraction est de 0,5 hectare et le volume maximum à exploiter est de 1 000 mètres cubes;
- l'exploitation de l'esker 7B localisé aux coordonnées 72°2'45"W et 51°58'23"N. La superficie de l'aire d'extraction est de 2,6 hectares et le volume maximum à exploiter est de 8 000 mètres cubes;
- l'exploitation de l'esker 8 localisé aux coordonnées 72°3'14"W et 51°56'28"N. La superficie de l'aire d'extraction est de 1,3 hectare et le volume maximum à exploiter est de 7 000 mètres cubes;
- l'exploitation de l'esker 9 localisé aux coordonnées 72°4'46"W et 51°54'36"N. La superficie de l'aire d'extraction est de 2,4 hectares et le volume maximum à exploiter est de 15 000 mètres cubes;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-46 B

Le 10 février 2010

- l'exploitation de l'esker 19 localisé aux coordonnées 72°6'2"W et 51°54'29"N. La superficie de l'aire d'extraction est de 2,9 hectares et le volume maximum à exploiter est de 72 500 mètres cubes;
- l'exploitation de l'esker 20 localisé aux coordonnées 72°5'30"W et 51°54'24"N. La superficie de l'aire d'extraction est de 2,9 hectares et le volume maximum à exploiter est de 72 500 mètres cubes.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Pierre H. Terreault, vice-président, opérations et ingénierie, Ressources Strateco inc., à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 8 décembre 2009, concernant une demande de non-assujettissement, 6 pages et annexes;
- Lettre de M^{me} Caroline Hardy, Directrice du service de l'environnement, Ressources Strateco inc., à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 10 décembre 2009, concernant une demande de non-assujettissement, 1 page et pièce jointe;
- Lettre de M^{me} Caroline Hardy, Directrice du service de l'environnement, Ressources Strateco inc., à M. Robert Joly, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 7 janvier 2010, concernant une demande de non-assujettissement, 2 pages et pièce jointe.

Dans le cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin